

Renseignements sur le vaccin à ARNm contre la COVID-19 pour les adolescents et les adultes

Vaccins Comirnaty^{MC} de Pfizer et Spikevax^{MC} de Moderna

Santé publique – Fiche d'information

Avril 2022

Manitoba 

L'immunisation est l'une des plus grandes réalisations dans le domaine de la santé publique. Au cours des 50 dernières années, elle a permis l'élimination, l'endiguement et le contrôle de maladies qui étaient autrefois très courantes au Canada¹. Les vaccins aident le système immunitaire à reconnaître et à combattre les bactéries et les virus qui causent des maladies.

Le vaccin à ARNm contre la COVID-19 est administré par injection (au moyen d'une aiguille) de deux doses, à deux dates distinctes. L'administration de ces deux premières doses est appelée « primovaccination ». Les renseignements qui figurent dans la présente fiche d'information concernent la primovaccination contre la COVID-19 au moyen de vaccins à ARNm et s'adressent aux personnes de 12 ans et plus.

Les recommandations concernant l'administration du vaccin contre la COVID-19 diffèrent pour les personnes immunodéprimées. Si vous êtes immunodéprimé en raison d'une maladie (p. ex., greffe d'organe, leucémie, lymphome) ou d'un traitement (p. ex., chimiothérapie, stéroïdes à forte dose) ou que vous avez une maladie auto-immune (p. ex., polyarthrite rhumatoïde, sclérose en plaques), reportez-vous à la fiche d'information intitulée « Vaccin contre la COVID-19 : Information à l'intention des personnes immunodéprimées ou qui ont une maladie auto-immune », que vous trouverez à l'adresse manitoba.ca/covid19/vaccine/resources.fr.html.

Qu'est-ce que la COVID-19?

Les coronavirus (CoV) sont une grande famille de virus qui causent des maladies allant du simple rhume à des affections plus graves. La COVID-19 est une maladie contagieuse causée par le virus SARS-CoV-2, qui fait partie de la famille des coronavirus. Le virus responsable de la COVID-19 peut se propager d'une personne à une autre par les aérosols et les gouttelettes respiratoires rejetés par une personne infectée. Nous créons des aérosols et des gouttelettes respiratoires pendant nos activités de la vie courante, par exemple en parlant, en toussant, en respirant, en éternuant ou en chantant. La COVID-19 peut aussi se propager si nous touchons un objet sur lequel repose le virus et que nous portons ensuite nos mains non lavées à notre bouche, à notre nez ou à nos yeux. La plupart des personnes infectées par le virus développeront des symptômes d'une maladie respiratoire allant de faibles à modérés, mais le virus peut toucher différentes personnes de différentes façons. Certaines seront gravement malades et nécessiteront une consultation médicale.

Des données à jour au sujet de la COVID-19 au Manitoba sont publiées à l'adresse manitoba.ca/health/publichealth/surveillance/covid-19/index.html (en anglais seulement).

Qui devrait recevoir le vaccin contre la COVID-19?

Les vaccins jouent un rôle important dans la réduction des répercussions de la COVID-19 sur la population, notamment en diminuant considérablement le risque d'hospitalisation. Les données dont nous disposons – qui évoluent continuellement – indiquent que deux doses du vaccin restent efficaces pour prévenir les formes graves de la COVID-19 et l'hospitalisation chez la plupart des gens. Les vaccins constituent la meilleure défense contre le virus, et les personnes sont encouragées à se faire vacciner dès qu'elles sont admissibles et à recevoir toutes les doses recommandées pour obtenir la meilleure protection.

Plusieurs vaccins contre la COVID-19 ont été approuvés et sont offerts au Canada. Les vaccins à ARNm contre la COVID-19 (Comirnaty^{MC} de Pfizer et Spikevax^{MC} de Moderna) sont les vaccins recommandés à privilégier. Pour en savoir plus sur le mode d'action des vaccins à ARNm contre la COVID-19, rendez-vous à la page canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/covid19-industrie/medicaments-vaccins-traitements/vaccins/type-arnm.html.

¹ Agence de la santé publique du Canada.

Le vaccin Nuvaxovid^{MC} de Novavax est un type différent de vaccin contre la COVID-19 qui peut être offert aux adultes de 18 ans et plus du Manitoba qui ne peuvent ou ne veulent pas recevoir un vaccin à ARNm contre la COVID-19, qui est le vaccin recommandé à privilégier. Des renseignements au sujet du vaccin Nuvaxovid^{MC} de Novavax sont disponibles à l'adresse manitoba.ca/covid19/vaccine/resources.fr.html.

Adressez-vous à votre professionnel de la santé si vous ne pouvez ou ne voulez pas recevoir l'un des vaccins à ARNm ou le vaccin Nuvaxovid^{MC} de Novavax.

Quel vaccin à ARNm contre la COVID-19 devrais-je recevoir?

On recommande aux adolescents et aux jeunes adultes de 12 à 29 ans de recevoir le vaccin Comirnaty^{MC} de Pfizer pour leur première ou leur deuxième dose en raison du risque plus faible de myocardite ou de péricardite (inflammation du muscle cardiaque ou de la paroi du cœur) qui existe avec ce vaccin par rapport au risque posé par le vaccin Spikevax^{MC} de Moderna pour ce groupe d'âge.

Les adultes de 30 ans et plus peuvent recevoir n'importe quel vaccin à ARNm, soit le vaccin Comirnaty^{MC} de Pfizer ou le vaccin Spikevax^{MC} de Moderna. Il est recommandé d'administrer le même vaccin à ARNm pour les première et deuxième doses, le cas échéant. Toutefois, l'administration d'une combinaison de différents vaccins à ARNm est sécuritaire et efficace. L'un ou l'autre de ces vaccins (Comirnaty^{MC} de Pfizer ou Spikevax^{MC} de Moderna) peut être offert si :

- le vaccin à ARNm reçu pour la dose précédente n'est pas disponible;
- la dose précédente n'était pas une dose de vaccin à ARNm (p. ex., vaccin Vaxzevria^{MC} d'AstraZeneca, Janssen);
- le vaccin qui a été utilisé pour la dose précédente est inconnu.

Le vaccin contre la COVID-19 peut être administré en même temps que d'autres vaccins (vivants ou inactivés).

Quand dois-je recevoir le vaccin contre la COVID-19?

La primovaccination complète contre la COVID-19 exige deux doses. Il est recommandé que les personnes ne présentant aucune contre-indication après la première dose de tout type de vaccin contre la COVID-19 reçoivent leur deuxième dose huit semaines plus tard. Selon les circonstances individuelles, la deuxième dose peut être administrée rapidement, c'est-à-dire 28 jours après la première dose.

Les personnes qui s'apprêtent à recevoir leur première ou leur deuxième dose de rappel du vaccin contre la COVID-19 peuvent consulter une fiche d'information à ce sujet à l'adresse manitoba.ca/covid19/vaccine/resources.fr.html dans le cadre du processus de consentement éclairé.

Si vous êtes de modérément à gravement immunodéprimé, reportez-vous à la fiche d'information intitulée « Vaccin contre la COVID-19 : Information à l'intention des personnes immunodéprimées ou qui ont une maladie auto-immune », que vous trouverez à l'adresse manitoba.ca/covid19/vaccine/resources.fr.html, pour obtenir des renseignements concernant les vaccins qui vous conviennent.

Effets secondaires possibles du vaccin à ARNm contre la COVID-19

En général, les effets secondaires des vaccins Comirnaty^{MC} de Pfizer et Spikevax^{MC} de Moderna observés pendant les essais cliniques étaient semblables à ceux d'autres vaccins. Généralement légers ou modérés, ces effets disparaissaient quelques jours après la vaccination. Ceux-ci comprennent les suivants :

- douleur, rougeur et enflure au point d'injection;
 - frissons;
 - sensation de fatigue et de fièvre;
 - maux de tête;
 - douleurs musculaires et articulaires;
 - nausées et vomissements.
-

Ce sont des effets secondaires courants des vaccins à ARNm qui ne présentent aucun risque pour votre santé. La prise de médicaments en vente libre comme l'acétaminophène (p. ex., Tylenol®) ou l'ibuprofène (p. ex., Advil^{MD}) peut être envisagée pour le soulagement de ces effets indésirables (comme la douleur ou la fièvre respectivement) si ces effets surviennent **après la vaccination**.

Pour obtenir la liste complète des effets secondaires possibles, consultez la monographie du produit fournie par le fabricant au manitoba.ca/covid19/vaccine/index.fr.html ou consultez votre professionnel de la santé.

Effets secondaires rares possibles du vaccin à ARNm contre la COVID-19

Après avoir approuvé un vaccin et autorisé sa commercialisation au Canada, Santé Canada continue de surveiller les études de pharmacovigilance afin de détecter et de repérer d'éventuels problèmes d'innocuité. Depuis que les vaccins à ARNm contre la COVID-19 sont utilisés au Canada et dans d'autres pays, les études de pharmacovigilance ont révélé les rares réactions suivantes après la vaccination, qui toucheraient moins de 0,1 % des personnes vaccinées :

1. De rares cas de myocardite ou de péricardite (inflammation du muscle cardiaque ou de la paroi du cœur) ont été signalés à la suite d'une immunisation au moyen des vaccins à ARNm. Ces réactions sont principalement apparues chez les hommes de moins de 30 ans, plus souvent après la deuxième dose du vaccin, habituellement dans la semaine suivant la vaccination, et sont moins courantes avec le vaccin Comirnaty^{MC} de Pfizer qu'avec le vaccin Spikevax^{MC} de Moderna. Les myocardites et les péricardites liées à la vaccination sont beaucoup moins graves que celles qui sont causées par une infection. La majorité des cas ont bien répondu au traitement et se sont rétablis rapidement.

Les signes et les symptômes de myocardite et de péricardite peuvent comprendre l'essoufflement, les douleurs thoraciques ou la sensation d'un rythme cardiaque rapide ou anormal. Si vous présentez l'un de ces symptômes, rendez-vous au service d'urgence ou au centre de santé le plus proche.

2. De très rares cas de paralysie de Bell (faiblesse ou paralysie d'un côté du visage) ont été signalés à la suite d'une immunisation au moyen des vaccins à ARNm. Le plus souvent, toutefois, la paralysie est temporaire; dans de rares cas, il peut y avoir des complications à long terme.

Les signes et les symptômes de la paralysie de Bell ont tendance à apparaître soudainement et peuvent comprendre une faiblesse légère ou une paralysie totale d'un côté du visage touchant les mouvements des muscles faciaux, des maux de tête, une perte de sensation dans le visage, de l'hypersensibilité aux sons dans l'oreille touchée ou une perte du sens du goût. Si vous développez ces symptômes, communiquez avec votre professionnel de la santé.

Des réactions allergiques graves sont également possibles après la vaccination. Il est important de rester sur les lieux de la vaccination pendant 15 minutes après avoir reçu un vaccin dans l'éventualité peu probable qu'une réaction allergique grave se déclare. Ces réactions peuvent comprendre de l'urticaire, des difficultés respiratoires ou une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Elles peuvent apparaître jusqu'à une heure après l'administration du vaccin. Si ces symptômes se manifestent après votre départ de la clinique, composez le 911 ou présentez-vous au service d'urgence ou au centre de santé le plus proche pour une prise en charge immédiate.

Signalez tout effet secondaire grave ou imprévu à un professionnel de la santé ou communiquez avec Health Links – Info Santé au 204 788-8200 ou, sans frais au Manitoba, au 1 888 315-9257.

Qui NE devrait PAS recevoir le vaccin à ARNm contre la COVID-19?

Les renseignements figurant dans la présente fiche d'information s'adressent aux personnes de 12 ans et plus et NE s'appliquent PAS aux jeunes de 11 ans et moins.

Par mesure de précaution, les personnes qui ont développé une myocardite ou une péricardite après avoir reçu une dose du vaccin à ARNm contre la COVID-19 devraient reporter l'administration d'autres doses de vaccin contre la COVID-19 jusqu'à ce que plus de données soient disponibles. Les personnes qui préféreraient ne pas retarder la vaccination doivent parler avec leur vaccinateur ou à leur professionnel de la santé des

risques et des avantages si elles vont de l'avant avec la vaccination. Les personnes qui ont des antécédents de myocardite sans lien avec l'administration d'un vaccin à ARNm contre la COVID-19 devraient consulter leur équipe de soins cliniques avant la vaccination.

Une évaluation par un allergologue doit avoir lieu avant la vaccination si vous êtes allergique à un ingrédient actif ou à tout autre ingrédient du vaccin Comirnaty^{MC} de Pfizer ou du vaccin Spikevax^{MC} de Moderna ou si vous avez eu une réaction allergique grave après avoir reçu la première dose d'un vaccin à ARNm contre la COVID-19. Une réaction allergique peut être mortelle. Pour obtenir des renseignements au sujet des ingrédients d'un vaccin contre la COVID-19, consultez la monographie du produit publiée par le fabricant du vaccin au manitoba.ca/covid19/vaccine/index.fr.html ou communiquez avec votre vaccinateur ou votre professionnel de la santé. Deux ingrédients sont des allergènes potentiels connus comme causant de possibles réactions allergiques, y compris des réactions graves :

1. Le polyéthylène glycol est un ingrédient des vaccins Comirnaty^{MC} de Pfizer et Spikevax^{MC} de Moderna que l'on peut trouver dans une multitude de produits, notamment les produits de préparation colique pour une coloscopie, les laxatifs, le sirop contre la toux, les cosmétiques, les solutions pour verres de contact, les produits de soins de la peau et certains médicaments, ainsi que comme additif dans certains aliments et certaines boissons. Les personnes allergiques au polyéthylène glycol peuvent également être allergiques au polysorbate 80. **Si vous êtes allergique au polyéthylène glycol ou au polysorbate 80, quelle que soit la gravité de la réaction, consultez votre professionnel de la santé avant de vous faire vacciner.**
2. Le vaccin Spikevax^{MC} de Moderna et les nouvelles formules du vaccin Comirnaty^{MC} de Pfizer contiennent de la trométhamine (trométamol ou tris), une substance qu'on peut trouver dans certains médicaments. **Si vous êtes allergique à la trométhamine, quelle que soit la gravité de la réaction, parlez-en à votre professionnel de la santé avant de vous faire vacciner.**

Les réactions allergiques surviennent généralement peu de temps après l'injection. **Vous devez rester en observation pendant au moins 15 minutes après avoir reçu le vaccin.**

Vous pouvez être vacciné si vous avez des allergies non liées au vaccin, comme des allergies aux aliments ou aux piqûres d'insectes ou, encore, des allergies saisonnières ou environnementales. Discutez de vos allergies avec votre vaccinateur ou votre professionnel de la santé avant de vous faire vacciner.

Si vous avez été infecté par la COVID-19 (infection confirmée par un test PCR positif ou un test antigénique rapide, par exemple), il est recommandé que vous attendiez trois mois après votre infection avant de vous faire administrer votre prochaine dose de vaccin. Au minimum, vous devez attendre que vos symptômes soient partis et que votre période d'isolement soit terminée.

Si vous avez déjà été infecté par la COVID-19 et que vous avez reçu un traitement aux anticorps monoclonaux (p. ex., Sotrovimab, Casirivimab ou Imdevimab), attendez 90 jours avant de recevoir le vaccin contre la COVID-19.

Votre fiche d'immunisation

Tous les vaccins que vous recevez, y compris le vaccin contre la COVID-19, sont consignés dans votre fiche d'immunisation, dans le registre d'immunisation provincial. Ce registre :

- permet aux professionnels de la santé de savoir quels vaccins vous (ou les personnes à votre charge) avez reçus ou devez recevoir;
- peut servir à produire des fiches d'immunisation ainsi qu'à vous avertir ou à avertir votre professionnel de la santé si vous avez manqué une immunisation particulière;
- permet au ministère de la Santé et aux responsables de la santé publique de surveiller l'efficacité des vaccins pour prévenir des maladies.

La Loi sur les renseignements médicaux personnels protège vos renseignements ou ceux des personnes à votre charge. Vous pouvez choisir de ne pas révéler ces renseignements médicaux personnels aux professionnels de la santé. Pour en savoir plus, adressez-vous à votre bureau de la santé publique local ou à un professionnel de la santé.

Pour obtenir de plus amples renseignements et pour demander votre carte d'immunisation du Manitoba, votre fiche d'immunisation du Manitoba ou votre preuve canadienne de vaccination contre la COVID-19, rendez-vous à page manitoba.ca/covid19/vaccine/vaccinationrecord/residents.fr.html.

Pour en savoir plus au sujet du vaccin contre la COVID-19

Pour en savoir plus au sujet de la COVID-19 ou des vaccins qui vous protègent contre cette maladie, communiquez avec votre professionnel de la santé.

Vous pouvez également appeler Health Links – Info Santé au **204 788-8200** (à Winnipeg) ou au **1 888 315-9257** (sans frais au Manitoba).

Ou consultez :

Province du Manitoba : manitoba.ca/covid19/index.fr.html

Gouvernement du Canada : canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19.html
